

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE - CES

Le Corps Européen de Solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il s'appuie notamment sur l'expérience du Service Volontaire Européen.

#### Quels volontaires ?

- Les jeunes de 18 à 30 ans
- Pas de diplômes prérequis
- Le volontaire doit résider légalement dans un Etat membre de l'Union européenne ou un des pays partenaires suivants : La Macédoine du Nord et la Turquie, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège, l'Albanie, la Bosnie et Herzégovie, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Georgie, la Moldavie, l'Ukraine, l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie, la Fédération de Russie.
- Les stages, les emplois, et les projets de solidarité, concernent uniquement les Etats membres de l'UE
- Les projets de solidarité sont lancés, développés et réalisés par au moins 5 jeunes de 18 à 30 ans souhaitant opérer un changement positif dans leur communauté locale ayant une réelle valeur ajoutée européenne

#### Intérêts du programme

- Pour le partenaire d'accueil : Il permet aux structures de bénéficier d'un soutien, d'une expertise, d'une compétence.
- Pour le volontaire : Le volontaire développe des compétences diverses, personnelles, éducatives, civiques, sociales et professionnelles, qu'il pourra valoriser dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

#### Mise en oeuvre

**Domaines d'intervention** : inclusion, accueil et intégration des réfugiés et des migrants, citoyenneté et participation démocratique, environnement et protection de la nature, santé et bien être, éducation et formation, emploi et entrepreneuriat, créativité et culture, sport.

**Durée** : de 2 à 12 mois pour les départs individuels  
de 2 semaines à 2 mois pour les groupes de 10 à 40 personnes  
Les stages hors cursus scolaire, de 3 à 12 mois à plein temps  
Les emplois de 3 à 6 mois à temps plein  
Les projets de solidarité de 2 à 12 mois

**Budget** :

Pour le volet « volontariat », le jeune reçoit une indemnité de subsistance qui couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et une assurance médicale.

Les jeunes engagés comme stagiaires recevront des indemnités journalières.

Les emplois sont rémunérés par l'organisation qui emploie le participant.

L'aide financière de l'UE couvre les frais de voyage (en grande partie) et une aide à l'installation à l'étranger. Pour faciliter leur intégration dans le projet, les participants bénéficieront d'un soutien linguistique et d'un accompagnement en ligne.

Pour les projets de solidarité, l'aide financière maximale est de 500 € par mois

### **Démarches**

Pour s'engager, le jeune doit s'enregistrer sur le portail du Corps européen de solidarité : [http://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](http://europa.eu/youth/solidarity_fr)

- Volontariat — Emploi – Stage

Les organismes (tous agréés par le programme) publient des offres sur le portail auxquelles le jeune postule. Ils peuvent également contacter le jeune directement après avoir consulté son profil. Ce sont les organismes de soutien ou d'accueil qui font les démarches pour financer l'accueil.

- Projets de solidarité

Pour solliciter une aide financière, le jeune doit déposer un dossier auprès de l'agence nationale, selon le calendrier des dates limites de candidature. Une association peut également faire la démarche en son nom. Le jeune peut faire appel à un « coach » expérimenté qui l'aidera dans les différentes étapes du projet (préparation, mise en oeuvre, évaluation).

## **Gestion du programme**

Le programme est géré par l'Agence du service civique, qui a fusionné avec l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et sports. L'agence apporte un soutien pédagogique aux projets Erasmus+ et aux CES menés par des jeunes et les acteurs de jeunesse. Elle s'appuie sur les services déconcentrés du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (les correspondants régionaux dans les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - DRJSCS) et sur le réseau Information Jeunesse - Eurodesk.

### Sources

Guide des volontariats internationaux d'échange et de solidarité

[https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

<http://www.corpseuropeensolidarite.fr/>